

OBJET : REPRISE DE LA FOURNITURE DU SERVICE DE CONTROLE D'APPROCHE DE DEAUVILLE NORMANDIE (LFRG) PAR L'ORGANISME DE CONTROLE DE RENNES (LFRN)

1 INTRODUCTION

La présente circulaire d'information aéronautique a pour objet d'informer les usagers aériens sur les nouvelles dispositions résultant de la reprise de la fourniture du service de contrôle d'approche de Deauville Normandie (LFRG) par l'organisme de contrôle de Rennes (LFRN) dont la mise en œuvre s'applique à compter du cycle AIRAC 04/24, en vigueur au 18 avril 2024.

La reprise de la fourniture du service de contrôle d'approche de Deauville Normandie par l'organisme de contrôle de Rennes se traduit par les changements suivants :

- Modification des limites verticales de certaines portions d'espace aérien contrôlé.
- Création de nouveaux secteurs d'information de vol (SIV) affectés à l'organisme de Rennes pour assurer la continuité de la fourniture des services de la circulation aérienne dans le nord-ouest de la France.
- Migration des services de contrôle rendus par l'organisme de contrôle de Deauville vers le contrôle d'aérodrome uniquement.

2 PUBLICATIONS AIP IMPACTÉES

Les parties de l'AIP France impactées par la reprise de la fourniture du service de contrôle d'approche de Deauville Normandie sont :

- GEN 3.3.3.2 Organisation territoriale des organismes de la DSNA
- GEN 3.4.5.2 Services Fixes Aéronautiques (SFA)
- ENR 1.11 Adressage des messages de plan de vol
- ENR 2.1.3 TMA
- ENR 2.2.4.2 Secteurs de contrôle gérés par les APP
- ENR 2.2.7 SIV
- ENR 3.2.1 Routes de navigation de surface
- ENR 3.3 Autres Routes
- ENR 5.1.1 Zones interdites, réglementées et dangereuses
- ENR 5.5 Activités aériennes récréatives et sportives
- AD 1.0 Equipement de surveillance du trafic sur les aérodromes
- AD 2 LFRG, LFRK, LFRN, LFOH et LFRK
- Cartes aéronautiques 1/500 000ème et au 1/1 000 000ème
- VAC Aérodromes LFRG, LFRK, LFOH, LFRK, LFOY, LFAS, LFAJ, LFAX, LFOL et LFOF
- VAC Hélistations ALENÇON Centre hospitalier, ARGENTAN Centre hospitalier, CAEN Centre hospitalier, FECAMP Centre hospitalier, L'AIGLE Centre hospitalier, LE HAVRE Centre hospitalier.

3 INFORMATIONS UTILES

3.1 Pour l'organisme de contrôle de Deauville :

- Les TMA 1 et 2 DEAUVILLE sont supprimées.
- Les SIV 1a et 1b DEAUVILLE sont supprimés.
- La fréquence DEAUVILLE APP INFO 120.350 MHz est transférée à l'organisme de contrôle de RENNES.
- La fréquence DEAUVILLE INFO 121.425 MHz est supprimée, avec mise en place jusqu'au 31 octobre 2024 d'un répondeur automatique sur la fréquence 121.425 MHz informant les usagers aériens de la fréquence à contacter.

3.2 Pour l'organisme de contrôle de Rennes :

- Les TMA 5 et 6 RENNES sont créées.
- De nouvelles portions de voies aériennes sont gérées par RENNES APP.
- Mise en service de la fréquence RENNES APP INFO 120.350 MHz.
- Les SIV SUD RENNES et SIV COTENTIN RENNES sont étendus vers l'Est dans la FIR PARIS.

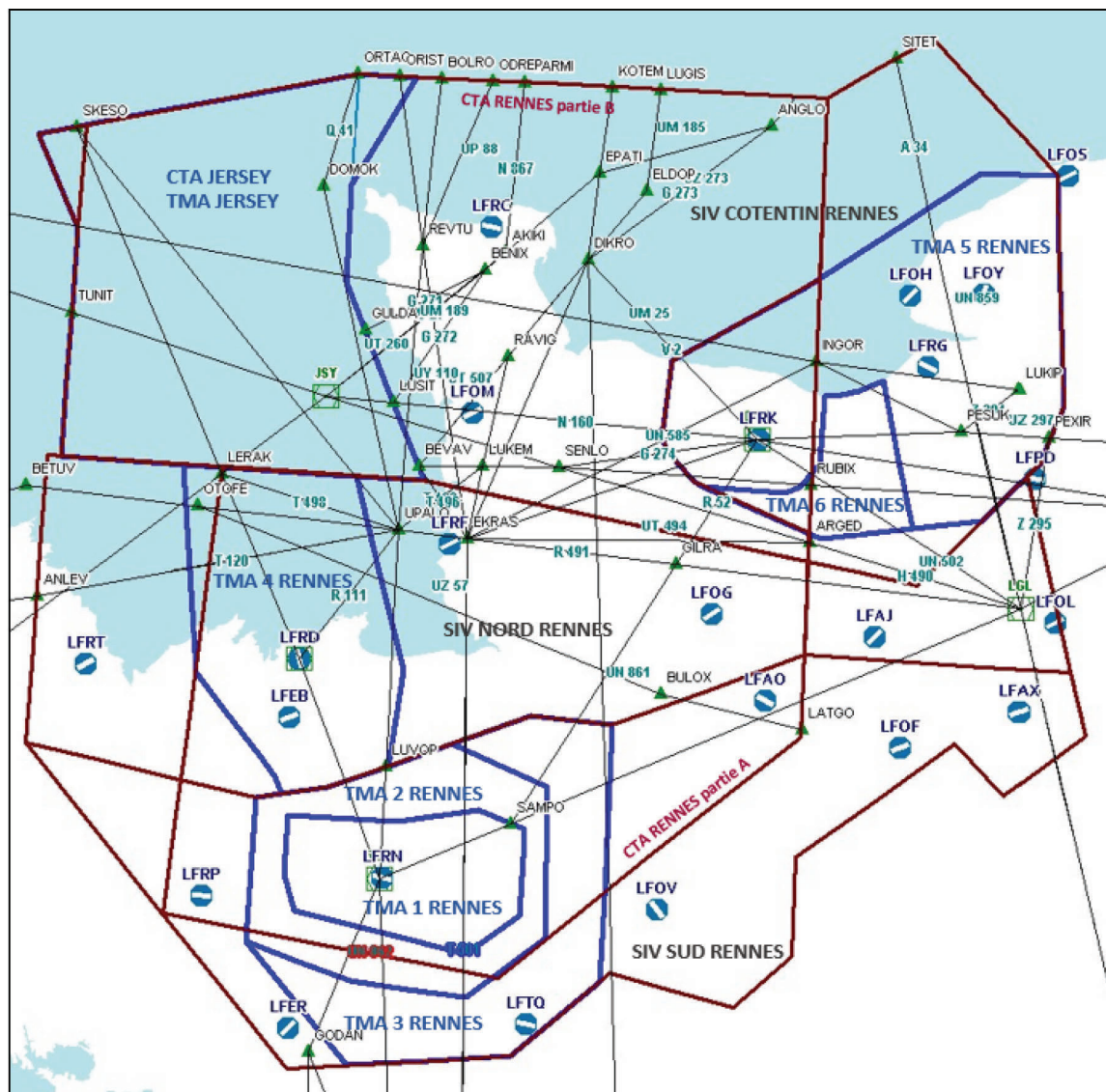


Figure 1. Zone de responsabilité de l'organisme de Rennes à compter du 18 avril 2024

4 MODALITÉS D'EXPLOITATION

Les usagers aériens sont invités à consulter l'AIP pour connaître l'organisme de la circulation aérienne dans l'espace aérien dans lequel ils évoluent ainsi que la fréquence radio de contact.

La CTR DEAUVILLE, la CTR CAEN, la RMZ LE HAVRE et la RMZ CHERBOURG ne sont pas modifiées.

L'horaire de l'organisme de contrôle de Rennes est H24.

En TMA 5 et 6 RENNES, la fréquence RENNES APP INFO est 120.350 MHz.